



PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

N° 03/06/23

**Objet : Rapport de la Municipalité au Conseil général
sur la gestion de l'année 2022**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2022.

1 ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

Conseil général

Le Conseil général a siégé 4 fois, soit les lundis 4 avril, 27 juin et 31 octobre et 5 décembre 2022 à 20h15.

Au 1^{er} janvier 2022, le Conseil général est constitué de 66 conseillers dont 38 hommes et 28 femmes, alors qu'au 31 décembre 2022, suite aux nouvelles assermentations et démissions, le Conseil général est constitué de 72 conseillers dont 46 hommes et 26 femmes.

Bureau du Conseil après les nominations réglementaires du 27 juin 2022

| | |
|---|---|
| Président | M. Philippe Stalder |
| Vice-Présidente | Mme Katia Barberis |
| Secrétaire (pas d'élection réglementaire) | M. Aurèle Etchegaray |
| Scrutateurs | Mmes. Elisabeth Zbinden et Beatrice Glinz |
| Scrutatrices suppléantes | MM. Jérémy Gros-Piron et Guy Ravet |
| Commission des finances et de gestion | Mmes et MM. Francine Dambach Corsten, Carole Vuffray, Sarra Perrin, Alain Bataillard, Cédric Blaser, Julien Bonjour et Pierre-Mael Fauchon. |

Délégués des associations intercommunales

| | |
|--|--|
| ASIME (Association Scolaire Intercommunale Morges et Environs) | Mme Martine Gloor-Chassot Suppléante : Mme Caroline Leiter |
| AVM (Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges) | Mme Marie-Annick Tzaut Pellissier, MM André Bonnefoy, Mathieu Perey, Jean-Jacques Blaser |
| ERM (Epuración des eaux usées de la Région Morgienne) | M. Tristan Perey |

Municipalité

La répartition des dicastères est comme suit :

| | |
|---|---|
| M. Pierre Siegwart , Syndic Remplaçante : Mme Sylvie Nussbaum | Administration générale – Finances - Informatique - Contrôle des habitants - Parascolaire «La Vufflantine» - Relations extérieures |
| M. Philippe Henriod , Municipal Vice-Syndic Remplaçant : M. Yves-Alain Falcy | Routes - Voirie et déchets - Réseau d'épuration Cours d'eau - Espaces publics - Cimetière - Transports publics |
| M. Thierry Chollet , Municipal Remplaçant : M. Pierre Siegwart | Urbanisme - Police des constructions - Défense incendie - Protection civile - Temples et cultes |
| Mme Sylvie Nussbaum , Municipale Remplaçant : Thierry Chollet | Enseignement primaire et secondaire - Passeport vacances - Affaires sociales - Affaires culturelles et sportives - Plan canicule - Police |
| M. Yves-Alain Falcy , Municipal Remplaçant : Philippe Henriod | Domaines et bâtiments (Vignes, terrains, forêts et bâtiments) - Service des eaux - Tourisme - Sortie des retraités - Energies renouvelables |

Les membres de la Municipalité siègent en principe chaque semaine, le lundi à 17h00, sous la présidence du Syndic.

Cela a représenté 39 séances ordinaires.

Les membres de la Municipalité participent également à des assemblées, séances de travail et représentations en lien avec leur dicastère ou pour représenter la Commune.

Préavis de la Municipalité

La Municipalité a soumis 14 préavis au Conseil général :

| N° | Titre | Adopté le |
|----------|---|------------|
| 01/04/22 | Demande d'un crédit de construction de CHF 840'000.- pour la construction d'une crèche de 22 places pour l'Association « La Vufflantine » | 04.04.2022 |
| 02/06/22 | Comptes de l'année 2021 | 27.06.2022 |
| 03/06/22 | Révision des Statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) | 27.06.2022 |
| 04/06/22 | Rapport de la Municipalité au Conseil général sur la gestion communale de l'année 2021 | 27.06.2022 |
| 05/06/22 | Demande d'un crédit de CHF 66'300.- TTC pour le remplacement d'un tronçon du collecteur « Ceinture Est, N°35 » sur la Commune de Vufflens-le-Château | 27.06.2022 |
| 06/06/22 | Plan d'affectation de la parcelle 283 | 27.06.2022 |
| 07/06/22 | Demande de crédit de CHF 80'000.- pour la construction du Pont de Vuaillemey entre Vufflens-le-Château et Vaux-sur-Morges | 27.06.2022 |
| 08/10/22 | Arrêté d'imposition pour l'année 2023 | 31.10.2022 |
| 09/10/22 | Demande d'un crédit de CHF 193'475.- pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges | 31.10.2022 |
| 10/10/22 | Demande d'un crédit complémentaire de CHF 51'087.- au préavis 09/10/22 pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges | 31.10.2022 |

| | | |
|----------|---|------------|
| 11/10/22 | Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de construction | 31.10.2022 |
| 12/12/22 | Budget communal 2023 | 05.12.2022 |
| 13/12/22 | Demande d'un crédit complémentaire de CHF 252'000.00 lié à la construction de la crèche (avec capacité augmentée à 35 places) | 05.12.2022 |
| 14/12/22 | Demande d'autorisation de retrait de l'AJEMA au 31.12.2023 | 05.12.2022 |

11 Administration

Rôle électoral – Registre civique

Trois votations ont été organisées, les 13 février, 15 mai et 25 septembre, lors du premier scrutin (uniquement fédéral), la Commune comptait 564 électeurs suisses (+14 par rapport au 1^{er} scrutin en 2021) dont 295 femmes et 269 hommes.

Bourgeoisie – Naturalisations

La Municipalité a traité 4 procédures de naturalisations.

Gestion des archives

Pro Archives SA a été mandatée et est intervenue 5 jours en 2022 pour la gestion des archives.

Les documents en pré-archivage sont stockés dans la Maison de Commune et les archives anciennes dans l'abri de protection civile.

Manifestations organisées par la Commune

| | |
|---------------------------|---|
| 7 mars 2022 | Réception des nouveaux habitants |
| 12 mars 2022 | Distribution des sacs de compost |
| 19 mai 2022 | Sortie des retraités |
| 20 juin 2022 | Distribution du vin de la commune |
| 1 ^{er} août 2022 | Fête Nationale organisée par la commune de Chigny |
| 11 septembre 2022 | Journée de Commune |
| 17 décembre 2022 | Vente des sapins |
| 20 décembre 2022 | Noël villageois |

13 Personnel

| | |
|---------------------|--|
| Mme Melissa Champod | Secrétaire municipale, depuis le 1 ^{er} décembre 2021 |
| Mme Thalia Joss | Boursière communale, du 1 ^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022 |
| (Mme Evelyne Larpin | Boursière communale, dès le 1 ^{er} janvier 2023) |
| M. David Christin | Employé communal de la voirie, depuis le 1 ^{er} juin 2011 |
| M. Philippe Vuffray | Employé communal des bâtiments, depuis le 1 ^{er} octobre 2013 |

14 Service des intérêts généraux

Associations régionales

ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

L'ARCAM représente 56 communes et plus de 180 entreprises membres.

Créée en 2009, l'association agit sur le territoire du district de Morges, auprès des Communes et des acteurs de la promotion économique et touristique. Ses activités sont réparties en 4 thématiques : Entreprise & Economie, Territoire & Mobilité, Tourisme, Développement régional.

Son mot d'ordre est : Pour un district uni, ouvert et dynamique !

Cette association est présidée par M. Bertrand Duperrex, Syndic de Vullierens et la direction est assurée par M. Olivier Bally.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'ARCAM.

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 9.80/habitant.

UCV (Union des Communes Vaudoises)

L'UCV est une association faitière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Actuellement 278 des 300 Communes vaudoises, soit 92 %, sont membres de l'UCV.

Cette association est présidée par Mme Chantal Weidmann Yenny, Syndique de Savigny. La direction est assurée par M. Eloi Fellay.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'UCV.

Notre cotisation à cette association est composée d'un montant de base de CHF 650.- avec un complément de CHF 1.75/habitant.

AdCV (Association de Communes Vaudoises)

L'AdCV, qui compte 69 Communes membres à ce jour, est l'une des deux organisations faitières avec l'UCV qui défend les intérêts des Communes. Son but est de renforcer la responsabilité des Communes et défendre leur autonomie.

L'association est présidée par M. Michel Buttin de Mex et le secrétaire général M. Loïc Hautier.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'AdCV.

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 3.10/habitant.

Promotion de la Commune

Vufflinfos

Le Vufflinfos a été distribué fin janvier et fin août. Son impression couleur sur papier glacé est confiée à une imprimerie de Morges.

Les sociétés locales et divers groupements régionaux (Passeport-vacances, Protection civile district de Morges) sont invités à y insérer un article.

Site internet

Le site internet est régulièrement mis à jour. Il est une source d'informations diverses pour ses visiteurs.

Son guichet virtuel "AdminOnline" offre la possibilité de passer des commandes de bois de feu ou de vin de Commune lors des souscriptions ainsi que de s'inscrire à la Journée de Commune qui a lieu chaque année le 2^{ème} dimanche du mois de septembre.

Page Facebook

La page Facebook « Vufflens-le-Château officiel » est régulièrement alimentée par les annonces de manifestations, les photos de ces dernières et des informations diverses.

15 Affaires culturelles et loisirs

Sociétés locales

Notre Commune compte 5 sociétés locales actives : Le chœur d'hommes « La Concorde », la Gym-dames, l'Association du Marché artisanal de Vufflens-le-Château, l'Association des Parents d'Elèves de Vufflens-le-Château et Environs (APEVE) ainsi que Vuffl' Ambiance Culture Club.

La Municipalité soutient les sociétés locales par des subventions annuelles et la mise à disposition gratuite des locaux communaux.

Autres sociétés/associations

La Municipalité soutient le Passeport-vacances Morges et environs en lui accordant CHF 85.- par enfant de Vufflens-le-Château (2 passeports en 2022). Mme Sylvie Nussbaum représente la Commune auprès de cette association.

16 Tourisme

Association Morges Région Tourisme

Le tourisme du district de Morges est géré par l'association « Morges Région Tourisme » dont 52 communes sont membres.

Cette association est présidée par M. Yves-Etienne Kahn et dirigée par Mme Jacqueline Ritzmann.

La Municipalité est représentée par M. Yves-Alain Falcy aux assemblées.

Morges Région Tourisme (MRT) promeut le concept du « Slow destination » avec une identité d'acteur incontournable du tourisme lent qui rallie tous les acteurs du tourisme autour du slogan « prendre le temps et savourer l'instant dans la nature, l'art de vivre, le patrimoine et la culture ».

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 3.-/habitant.

Autres

Notre Commune est également membre de Vaud Rando.

Chaque année elle parraine également la Fête de la Tulipe en finançant un massif de 1'000 bulbes pour un montant de CHF 300.-.

17 Sports

La Municipalité soutient les clubs sportifs de la région qui en font la demande par un versement annuel de CHF 50.- par enfant du village qui en est membre. Un soutien a ainsi été accordé à 56 enfants membres de diverses sociétés sportives.

Notre Commune participe également aux frais de fonctionnement de la piscine et de la patinoire de Morges à hauteur de CHF 2.55/habitant.

18 Transports publics

Les transports régionaux sont financés par les Communes du bassin versant selon un système de coefficients tenant compte de l'offre de transports pour chacune des Communes.

Notre participation s'est montée à CHF 87'747.-.

MBC SA

Les Communes le long de la ligne ferroviaire du Bière-Apples-Morges sont représentées au Conseil d'administration des MBC par M. Vincent Jaques, Municipal de Morges, Président et Mme Marie-Christine Gilliéron, Syndique de Hautemorges, Vice-Présidente.

19 Service informatique

Le budget informatique (abonnements et contrats de licence et maintenance de l'équipement) représente un montant de CHF 21'749.-.

2 FINANCES

La Commission de gestion et finances contrôle le budget et les comptes. De plus une visite en relation avec un poste budgétaire est organisée chaque année avec la participation de la Municipalité. En 2022, une présentation sur la sécurité informatique a été organisée le 30 juin.

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 15'000.- par rubrique budgétaire :

- Pas utilisée.

Autorisation de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas :

- Pas utilisée.

Autorisation d'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas :

- Pas utilisée.

Autorisation de plaider :

- Pas utilisée.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

31 Terrain

Les surfaces agricoles et arboricoles représentent 14,93 hectares et sont louées aux entreprises agricoles de notre village.

32 Forêts

Les forêts se situent dans les ravins de la Morges. Elles sont régulièrement entretenues. Elles permettent la vente de bois de feu. En 2022, les forêts ont fourni 42 stères de bois de feu qui sont vendus aux habitants.

72 stères de bois de feu ont été commandés par les habitants en prévision des pénuries d'énergie annoncées pour l'hiver 2022-2023 et une limitation à un stère par ménage a été nécessaire.

La gestion et l'exploitation des forêts sont gérées par le triage Ballens – Mollens.

33 Vignes

Notre vigne de 0,42 hectares situés en Jérusalem, est exploitée par Perey Vignerons-encaveurs. Elle est également appelée « Vigne des célébrités ».

Une vente du vin est réalisée par souscription et sa distribution est assurée à nos citoyens dans le courant de juin.

En 2022, 64 cartons de 6 bouteilles de vin blanc élevé par la Cave de la Côte à Tolochenaz et 55 cartons de 6 bouteilles de vin rouge élevé par Perey Vignerons-encaveurs ont été vendus aux habitants.

35 Bâtiments communaux

La grande salle de la Maison villageoise ainsi que le local du Blétru, situé dans l'abri de protection civile, peuvent être loués par les habitants à un tarif préférentiel.

La grande salle, le local du Blétru, la salle du Curbit et la salle du Conseil sont mis gracieusement à disposition des sociétés locales.

352 Maison villageoise

La maison villageoise a été utilisée pour les soirées du chœur d'hommes « La Concorde » en mai, pour une soirée chanson française « La Tendresse en chanson » en octobre ainsi que pour les séances du Conseil général.

353 Maison de Commune

La gestion de la location des 3 appartements est confiée à une régie immobilière.

354 Eglise

Le groupe EcoEglise de la paroisse réformée de St-Prex-Lussy-Vufflens prévoit de faire un éco-diagnostic afin de proposer des pistes pour améliorer les performances énergétiques de notre église et favoriser la biodiversité sur le terrain autour de l'église.

355 Complexe scolaire

L'entretien des extérieurs du collège est confié à un paysagiste de la place.

Les travaux préparatoires pour la construction de la nouvelle crèche entre le collège et la salle de gymnastique ont débuté en octobre.

4 TRAVAUX

41 Service de l'urbanisme

Le plan d'affectation communal (PACom) a suivi son cours avec le traitement des recours. Le PACom est entré en vigueur le 20 février 2023.

42 Police des constructions

Police des constructions

La Municipalité fait appel à ses mandataires pour effectuer les contrôles de conformité des projets de constructions, des dossiers thermiques, des diagnostics amiante et toutes les mesures de prévention exigées par la législation ainsi que le contrôle final des constructions.

17 permis de construire/démolir ont pu être délivrés et 3 permis d'habiter/utiliser ont été délivrés.

Protection des arbres

12 autorisations ont été délivrées pour l'abattage de divers arbres protégés selon les dispositions du règlement communal.

43 Routes

Le Pont de Vuaillemey entre Vufflens-le-Château et Vaux-sur-Morges a été reconstruit, dont le 50 % à la charge de la commune de Vaux-sur-Morges (montant total des travaux CHF 160'000.-).

Le nettoyage des routes est effectué 1 fois au printemps au moyen d'une grande balayeuse. Les trottoirs et les bords de routes sont nettoyés 4 fois avec une balayeuse plus petite. Ces travaux sont effectués par des entreprises spécialisées.

L'éclairage de la route cantonale a été équipé en LED (1^{ère} étape).

Des équipements de récupération d'eau ont été réparés ou remplacés et un a été créé au Grand Record 2-4.

La chute d'un arbre a nécessité une intervention pour libérer la route du Carolet.

44 Parcs, promenades, cimetière

L'entretien régulier est effectué par notre employé communal.

45 Ordures ménagères et décharge

Valorsa SA

Depuis 1969, la société Valorsa, située à Penthaz, a reçu le mandat, au travers d'une convention, d'aider notre Commune à gérer ses déchets. Comme pour les 95 Communes situées entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre Commune dispose d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions possibles afin d'éliminer les déchets en respectant la législation.

Le président de cette société est M. Gregory Wyss.

La Municipalité est représentée par M. Philippe Henriod à l'assemblée générale de Valorsa. Il a participé à une séance.

Quantités de déchets récoltés sur le territoire de notre Commune

| Genre de déchets | 2019/tonnes | 2020/tonnes | 2021/tonnes | 2022/tonnes |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Ordures ménagères | 82,96 | 88,63 | 89,20 | 83,61 |
| Déchets végétaux | 181,00 | 180,40 | 166,50 | 101,00 |
| Déchets méthanisables | 78,25 | 85,67 | 95,45 | 85,36 |

La taxe déchets est restée fixée à CHF 85.- pour les habitants.

Les parents de 19 jeunes enfants ont bénéficié de sacs gratuits pour un total de 147 rouleaux de 17 litres.

Une vente de sacs de compost a été organisée le 12 mars 2022. 87 sacs de 25 litres et 51 sacs de 40 litres ont été commandés.

Collecte des déchets méthanisables

Une moyenne de 86,08 kg de bio-déchets par habitant a été récoltée. A titre de comparaison, la quantité moyenne de déchets organiques livrés correspond à environ 65 kg par habitant sur un bassin de population de 300'000 habitants des Communes affiliées à Ecorecyclage.

Ces matières organiques sont une importante source d'énergie renouvelable. Elles sont valorisées et transformées en biogaz et en compost.

Grâce à la valorisation des organiques ménagers, nos habitants ont contribué à préserver 15,49 tonnes de CO₂, 1'722 tonnes d'éléments minéraux et oligo-éléments et 65'421 kWh d'énergie à réserves limitées.

Déchèterie intercommunale de Riond-Bosson (Morges)

La Municipalité est représentée par M. Philippe Henriod. Il a participé à une séance avec les représentants des communes concernées.

46 Réseaux d'égouts, d'épuration

ERM

Nous faisons partie de l'ERM (Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne) qui regroupe 14 Communes.

Cette association est présidée par M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens et dirigée Mme Caroline Villard.

La Municipalité est représentée M. Philippe Henriod au Conseil intercommunal. Il a participé à 2 séances.

Réseau communal

La réfection des canalisations et un nouveau tracé EC/EU ont été réalisées dans le quartier du Carolet et au chemin des Vignes.

Un curage et passage de caméra a été réalisé dans le secteur 2, soit la route du village, Vieux Fournil, Grand Record, Crêt des Pierres et chemin des Vignes.

M. Philippe Henriod a participé à l'assemblée générale annuelle de la protection des eaux du Boiron.

47 Cours d'eau et digues

Curbit

Suite aux inondations de 2021, le Curbit a été provisoirement canalisé dans un tuyau.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

51 Enseignement primaire

Etablissement primaire de Morges-Ouest

Le collège de la Burtignière a accueilli 23 élèves de 7-8P en provenance de Vufflens-le-Château durant l'année scolaire 2021-2022.

La direction de l'établissement primaire de Morges Ouest est assurée par M. Fabien Descoedres.

Classes du collège de Vufflens

Lors de la rentrée d'août 2022, notre collège comptait 76 élèves, dont 35 de Vufflens-le-Château, 18 de Chigny, 16 de Tolochenaz et 7 élèves Morgiens.

A noter que 9 élèves de 3P de Vufflens ont été scolarisés au collège du Petit-Dézaley.

La scolarisation d'élèves dans une autre commune a demandé des séances de coordination pour garantir une prise en charge plus optimale (transport, repas).

Le Noël des écoles a organisé le 20 décembre 2022 un cortège et une fenêtre de l'Avent décorée par la Vufflantine, avec une collation mise en place par l'association des parents d'élèves et la commune.

ASIME

L'ASIME (Association Scolaire intercommunale de Morges et environs) est composée de 10 communes.

Son directeur administratif est M. Vincent Hacker.

Le comité de direction dont fait partie Mme Sylvie Nussbaum, s'est réuni à 11 reprises en 2022. Il est présidé par M. Andreas Sutter.

L'ASIME gère les transports scolaires, la mise à disposition des locaux scolaires, les camps scolaires ainsi que le Centre Marcel Barbay dont elle est propriétaire. Elle s'occupe des devoirs surveillés ainsi que de la gestion du cabinet dentaire.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal composé de 27 membres s'est réuni 2 fois pour approuver les budgets et les comptes.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart au Conseil intercommunal.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 24 membres issus à parts égales des 4 quarts suivants : les parents, les professionnels de l'école, la société civile et les autorités.

L'Association « La Vufflantine » accueil parascolaire

L'association « La Vufflantine », composée des communes de Chigny et Vufflens-le-Château gère une institution d'accueil collectif de jour parascolaire jusqu'à 60 places agréées par l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) avec une prise en charge des enfants de 7h00 à 18h30 (du lundi au vendredi). Un camp d'une semaine est aussi organisé durant les vacances de Pâques et d'octobre.

Le Comité de direction se compose comme suit :

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, Président

M. David Lenoir, Chigny, Vice-Président

Mme Valérie Wehrli Schenk, Présidente de l'APEVE

Mme Iris Montero Javega, Directrice de « La Vufflantine »

Chaque jour de la semaine, hors vacances scolaires, cette structure accueille une cinquantaine d'enfants.

Notre participation financière a été de CHF 73'000.-.

52 Enseignement secondaire

A la rentrée d'août 2022, 36 élèves de Vufflens-le-Château étaient scolarisés au collège de Morges Beausobre.

La direction est assurée par M. Cyril Mignot.

58 Temples et cultes

La Municipalité, représentée par M. Thierry Chollet, a participé aux différentes assemblées de la paroisse protestante (1) et catholique (1).

Notre Commune a participé aux frais de service des organistes et à divers frais d'exploitation de salles de paroisses protestantes voisines pour un montant de CHF 624.-, ainsi qu'aux frais de cultes et aux investissements de la paroisse catholique pour un montant de CHF 7'783.-.

6 SECURITE PUBLIQUE

60 Police

Le maintien de la sécurité et de l'ordre public est assuré par la Police cantonale qui peut soutenir notre Commune avec les entités d'appui suivantes : Répondant de proximité, Poste mobile de gendarmerie, Gérant de sécurité, Gendarmerie mobile, Bureau de la législation, Radar, Prévention routière et Groupe judiciaire de la police de sûreté.

Les infractions au patrimoine représentent un vol par effraction.

Notre participation aux coûts de la Police cantonale se monte à CHF 163'252.-.

61 Police communale

La Municipalité mandate une entreprise de sécurité privée pour la surveillance des bâtiments communaux avec des rondes effectuées de nuit. Pour la prévention routière, elle peut installer un radar notamment devant l'école et le long de la route villageoise.

L'entreprise de sécurité a coûté CHF 3'392.-.

62 Office de la population

Evolution de la population

Selon le relevé officiel, notre Commune comptait 886 habitants, dont 708 suisses et 178 étrangers au 31 décembre 2022.

Ces chiffres nous sont communiqués par le Canton en fonction du RCPers (Registre Cantonal des Personnes) à qui nous faisons parvenir toutes les mutations et d'Infostar (Registre de l'Etat civil) qui nous transmet les mutations d'état civil.

Les personnes dont la demande initiale de permis est en cours de traitement et celles au bénéfice d'un permis L de courte durée ne sont pas comptées dans cette statistique annuelle.

Nombre de mutations enregistrées :

- 76 arrivées
- 76 départs
- 3 changements d'adresse à l'intérieur de la Commune
- 13 naissances
- 6 décès
- 2 mariages, 4 séparations, 0 divorce

Cartes d'identité et passeports

42 demandes de carte d'identité ont été traitées.

Les demandes groupées passeport + carte d'identité sont traitées directement par le Centre de biométrie à Lausanne.

65 Service Incendie et secours

SIS Morget

Le président du comité de direction est M. Yves Schopfer, Syndic de Vaux-sur-Morges et le commandant est le Major Thierry Charrey.

La Municipalité est représentée par M. Thierry Chollet au Conseil intercommunal (2 séances).

Le SIS Morget est composé de 24 Communes de la région morgienne et 218 sapeurs-pompiers volontaires.

En 2022, le SIS Morget est intervenu à 383 reprises (342 en 2021), ce qui représente plus de 4'150 heures d'intervention effectuées.

Notre participation financière à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 33.29/habitant (CHF 30.17/habitant en 2021).

66 Protection civile

Protection civile District Morges

Notre Commune est intégrée à l'organisation du District de Morges. Elle regroupe les 62 Communes du district, soit un bassin de 87'312 habitants au 31.12.2022.

Le Comité de direction est présidé par M. Christian Franco, Municipal à Denges.

La Municipalité est représentée par M. Thierry Chollet au Conseil intercommunal (1 séance).

Le commandement de cette organisation est assuré par le Lt col Laurent Sunier.

Notre participation financière, basée sur le nombre d'habitants, représente un montant de CHF 20.18/habitant (CHF 19.08/habitant en 2021).

67 Police du Commerce

Manifestations - Permis temporaires

4 autorisations ont été délivrées (soirées de la Concorde, de la Jeunesse, des chansons françaises et le marché villageois).

7 AFFAIRES SOCIALES

71 Service social

ARASMAC (y compris AJEMA)

L'ARASMAC, Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay, regroupe les 56 Communes du district de Morges.

Le réseau AJEMA est le réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne. Le réseau propose trois types d'accueil, à savoir l'accueil collectif préscolaire (crèches), l'accueil collectif parascolaire (UAPE) et l'accueil en milieu familial (AMF). L'AJEMA est un but optionnel de l'ARASMAC auquel notre Commune a adhéré.

Le Comité de direction est présidé par Mme Valérie Induni, Syndique à Cossonay.

L'association est dirigée par M. Anthony Vieira.

La Municipalité est représentée par Mme Sylvie Nussbaum au Conseil intercommunal.

Nos participations financières en 2022 se sont élevées à CHF 3'634.- pour l'ARASMAC (et divers) et CHF 86'550.- pour l'AJEMA.

FONDATION DE LA CÔTE

En tant que fondation de droit privé d'utilité publique, la Fondation de la Côte est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la Loi sur l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

La Fondation de La Côte gère 9 centres médico-sociaux (CMS). Notre Commune est rattachée au CMS de Morges-Ouest.

Espace Prévention Morges-Aubonne

Rattaché à la Fondation de La Côte, l'Espace Prévention de La Côte est un acteur régional du dispositif de prévention et de promotion de la santé du Canton de Vaud.

Les EP s'adressent à tous, de la petite enfance aux seniors.

Notre participation financière, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 2.50/habitant.

72 Prévoyance sociale

La participation prévisionnelle de notre Commune à la facture sociale de l'Etat de Vaud pour l'année 2022 représente un montant de CHF 1'500'902.- (soit des acomptes réguliers pour un total de CHF 1'688'864.-, ainsi qu'un trop payé estimatif à rembourser de CHF 187'962.-), qui couvre les subventions assurance maladie, le Revenu d'Insertion (RI) et la participation cantonale à l'assurance chômage, les subventions et aides aux personnes handicapées, les prestations pour famille et autres prestations sociales ainsi que les bourses d'étude et d'apprentissage.

Le décompte final 2022 nous parviendra dans le courant de l'année 2023. Le décompte final 2021 a représenté un montant de CHF 1'386'659.-.

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

AVM

La gestion de l'eau et la facturation de celle-ci aux particuliers sont assurées par l'AVM, Association intercommunale d'Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges, pour les Communes de Hautemorges (village de Bussy-Chardonney), Chigny, Echichens (village de Monnaz), Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château.

Le Comité de direction est présidé par M. Charles-Henri de Luze, Syndic à Chigny. M. Yves-Alain Falcy est membre du comité de direction et délégué à l'assemblée générale de la SAGEP (SA de Gestion des Eaux du Penezy).

La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal par Mme Sylvie Nussbaum et M. Philippe Henriod (2 séances).

L'eau fournie à notre population est exclusivement de l'eau de source qui provient de pompages dans notre région proche, soient les sources du Bois de St-Pierre (Service Intercommunal de Sévery-Vullierens), du Bochat (hauts de Bussy-Chardonney) et des forêts et plaine entre Froideville et Yens. Un complément est assuré par la ville de Morges via une station de pompage située à Echichens.

Des travaux ont été menés avec succès au printemps à Vufflens-le-Château afin de remplacer la conduite d'eau potable aux chemins des Vignes et du Carolet.

L'année 2022 aura été marquée par une grande sécheresse. Face au manque de précipitations et à la baisse inquiétante du niveau des nappes phréatiques, l'AVM a dû prononcer dès le mois de juin des restrictions d'eau interdisant notamment tout arrosage des pelouses. L'eau fournie par les pompages dans notre région proche a été réduite, et la ville de Morges, grâce à son raccordement en direction de Lausanne, a pu assurer en tout temps la livraison de l'eau potable. Les restrictions d'eau ont pu être levées en octobre.

86 Energies renouvelables

53 demandes de subventions ont été soumises à la Municipalité dans le cadre du règlement sur le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le versement de la subvention n'intervient qu'une fois les travaux réalisés, sur présentation des factures.

CHF 62'703.- de subventions ont été versées en 2022 après l'achat de 13 vélos à assistance électrique, 12 poses de panneaux solaires photovoltaïques, 6 poses de pompes à chaleur air-eau, 2 poses de pompes à chaleur sol-eau (géothermie), 1 installation de chauffage à pellets et 5 améliorations thermiques.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

- vu le préavis N° 03/06/23 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2022.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Siegwart



La Secrétaire a.i. :


N. Joss

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 26 juin 2023.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Ph. Stalder

Le Secrétaire :

A. Etchegaray